

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 27/01/2026 - 2193 - 2021 B 05221 - 901 933 960 - A3S Travaux

A3S TRAVAUX SAS

Société par actions simplifiée à associé unique.
Au capital de : 1 000 €.
Siège social : 11, rue Hustin. 33185 LE HAILLAN.

GREFFE

R.C.S. de Bordeaux : 901 933 960.

COMPTES DE SYNTHESE ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2023

Certifiés conformes, la Présidence.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Désignation de l'entreprise <u>A3S TRAVAUX</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>11 RUE HUSTIN 33185 LE HAILLAN</u>																								
SIRET		<table><tr><td>9</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td><td>3</td><td>3</td><td>9</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>4</td></tr></table>										9	0	1	9	3	3	9	6	0	0	0	1	4
9	0	1	9	3	3	9	6	0	0	0	1	4												
Durée de l'exercice en nombre de mois *				<u>1</u> <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *				<u>1</u> <u>2</u>														
Exercice N clos le <u>31/12/2023</u>																								
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028	32 868	030	16 849	16 019																	
	Immobilisations financières * (1)		040		042																			
	Total I (5)			044	32 868	048	16 849	16 019																
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																		
		Marchandises *		060		062																		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	4 869	070	4 869																		
		Autres * (3)	072	2 978	074	2 978																		
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	3 897	086	3 897																		
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
Total II			096	11 743	098	11 743																		
Total général (I + II)			110	44 612	112	16 849	27 763																	
PASSIF								Exercice N 1		NET														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000																		
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126	100																		
	Réserves réglementées *				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		) 132																			
	Report à nouveau				134	5 176																		
	Résultat de l'exercice				136	(9 927)																		
	Subventions d'investissement				137																			
	Provisions réglementées				140																			
	Total I				142	(3 650)																		
Provisions pour risques et charges				Total II	154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	1 910																		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	443	) 172	26 012																		
	Comptes courants d'associés				173	3 491																		
	Autres dettes				175																			
	Produits constatés d'avance				174																			
	Total III				176	31 413																		
Total général (I + II + III)				180	27 763																			
RENOVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	799																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A3S TRAVAUX

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31 12 2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intra-communautaires	215		214			
		Services *		217		218	83 377		
		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production		222					
	Production stockée *					224			
	Production immobilisée *					226			
	Subventions d'exploitations reçues					230			
Autres produits					232	83 377			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	83 377	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	9 640		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	25 256		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	630	244	909		
	Rémunérations du personnel *					250	28 000		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	9 190		
	Dotations aux amortissements *					254	7 359		
	dont amortissement du fonds de commerce					255			
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			11 711		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	92 064	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(8 687)	
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			1 240			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	(9 927)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314	9 927	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	965			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991							
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions autre mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit					346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352	8 962
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * (0) dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370	8 962	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A3S TRAVAUX										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	14 069	442		444		446	14 069				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	18 000	462		464		466	18 000				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	799	474		476	799				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	32 069	492	799	494		496	32 868				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 690	532	3 517	534		536	8 207				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	4 800	552	3 600	554		556	8 400				
	Autres immobilisations corporelles	560		562	242	564		566	242				
TOTAL		570	9 490	572	7 359	574		576	16 849				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾	579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A3S TRAVAUX										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780						
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	(0)							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984	(0)							
Déficits de l'exercice			960	8		962					
Total des déficits restant à reporter			970	8		962					
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	2 559
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	4 584
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A3S TRAVAUX SAS

Société par actions simplifiée à associé unique.
Au capital de : 1 000 €.
Siège social : 11, rue Hustin. 33185 LE HAILLAN.

R.C.S. de Bordeaux : 901 933 960.

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2024.

L'an deux mil vingt-quatre et le samedi 22 juin à 9 heures.

L'associée unique de la société "A3S TRAVAUX", société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 € chacune, dont le siège se situe 11, rue Hustin au Haillan (33185), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 901 933 960, s'est réunie en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée est présidée par le Président associé, Monsieur RAHMATPOUR Ahmad.

Monsieur RAHMATPOUR Ahmad est propriétaire de 100 parts, soit de la totalité du capital social.

Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation des résultats dudit exercice ;
- Rémunération de la Présidence ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution.

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'il les a établis, et se soldant par un déficit net comptable de 9 926,71. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Deuxième résolution.

L'associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit la somme de 9 926,71 au compte de report à nouveau créditeur pour la somme de 5 176,46 et enfin d'affecter le solde de ce déficit au compte de report à nouveau débiteur.

AR

GREFFE

Troisième résolution.

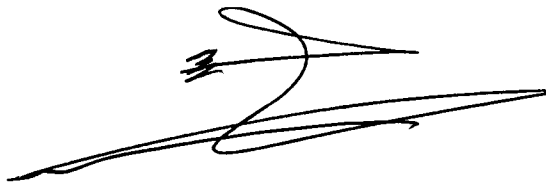
L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, rappelle qu'il n'a pas procédé à distributions de dividendes au titre des deux derniers exercices clos.

Quatrième résolution.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui, précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre des assemblées. La séance est levée à 10 h 30.

Monsieur RAHMATPOUR Ahmad

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line and a long, sweeping flourish.